

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5893

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réaménagement de la rue Villeroy, entre le cours de la Liberté et la rue Paul Bert - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les prestations de voirie à réaliser dans le cadre de ce marché ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément à la décision du représentant du pouvoir adjudicateur.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 décembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SCREG Sud-Est pour un montant de 302 673 € HT, soit 361 996,91 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2002-0523 en date du 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour le réaménagement de la rue Villeroy, entre le cours de la Liberté et la rue Paul Bert à Lyon 3° -travaux de voirie- et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise SCREG Sud-Est pour un montant de 302 673 € HT, soit 361 996,91 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 0685 le 18 mars 2002 pour la somme de 1 246 904 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2008 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,